

Jardinage/Sorties



MAIS AUSSI :

Bricolage/Activités physiques adaptées



A QUI S'ADRESSER ?

Contact :

EHPAD Le Temple
56 Rue de la Carrère
64370 Arthez de Béarn

Tél : 05.59.67.45.00

@ : idec@ehpad-letemple.fr
secretariat@ehpad-letemple.fr

Web :

www.ehpadletemple.com

Ateliers thérapeutiques



EHPAD LE TEMPLE



ACCUEIL DE JOUR

Les activités thérapeutiques proposées

- Ateliers mémoire.
- Activités d'expression corporelle.
- Ateliers détente, relaxation, bien être.
- Activités extérieures
- Bricolage...

LES OBJECTIFS DE L'ACCUEIL DE JOUR

Permettre aux personnes accueillies de rester **le plus longtemps possible au domicile**.

- **Maintenir**, favoriser, voire restaurer partiellement **les gestes de la vie quotidienne** en s'appuyant sur la dimension plaisir.
- **Mobiliser les capacités cognitives**.
- **Participer à des activités** de groupe, retrouver la **confiance en soi** et en les autres.
- Se sentir accepté au sein du groupe en tant qu'individu à part entière.
- **Soutenir les proches aidants** en leur offrant un temps de répit et un espace d'écoute et de parole.
- **L'accueil de jour comme passerelle entre vie à domicile et vie en institution**.

POUR QUI ?

L'accueil de jour s'adresse :

- Prioritairement aux **personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer** ou d'une **maladie apparentée à un stade léger ou modéré**.

Et

- Aux **personnes âgées en perte d'autonomie physique** désireuses de participer à un projet de soutien au domicile.

PAR QUI ?

- Des **professionnels qualifiés et formés** à l'accompagnement des personnes en accueil de jour (Aide Médico Psychologique, Assistante de Soins en Gériatrie, Aide-soignant, Psychologue).

QUAND ?

Accueil au sein de locaux spécifiques.

Les **lundis, mardis, jeudis, vendredis** de **10h à 16h30**.

- Repas pris en commun.
- Au choix, **un à plusieurs jours** par semaine.

TARIFS ?

AIDES FINANCIÈRES POSSIBLES :

L'APA.

Le coût restant à charge peut également être partiellement financé par : la **caisse de retraite**, la **mutuelle**, une **assurance**, **certaines communes** dans le cadre des aides extralégales.

Une **participation forfaitaire** peut être versée par l'établissement aux familles assurant le **transport**.